

# Huis clos au Conseil pour parler de l'affaire Girardin?

## Vevey

**Les caméras pourraient être coupées et la presse expulsée quand sera discuté le rapport de gestion jeudi. Très rare**

«C'est effectivement dans mes intentions.» Pierre Butty, président du Conseil communal de Vevey, confirme le bruit qui s'est répandu comme une traînée de poudre. Il envisage de demander le huis clos au moment de parler du rapport de la Commission de gestion (Coges).

Ce document, très attendu, a été remis plus tard que prévu. Logique, au vu de l'énorme masse de documents qu'ont dû consulter les commissaires pour un point

particulier, en lien avec l'affaire Girardin: les locaux de Simplon 48, dont le bail est au nom de la Ville, mais qui étaient occupés par Operation Project, la société du municipal PS actuellement suspendu car sous le coup d'une procédure pénale. Une partie minoritaire de la Coges (quatre personnes) estime que cet aspect ne devrait même pas avoir été ausculté par les élus. «Il est important que nous, membres de la Coges, ne nous immiscions pas dans les affaires en cours, d'autant plus lorsque celles-ci relèvent de la compétence judiciaire (audits, enquêtes pénales, etc.)» Parmi ces quatre signataires se trouve Isabel Jerbia, ex-présidente du PS local, qui a déjà passablement montré des marques de soutien à Lionel Gi-

rardin depuis le début de l'affaire.

Pourquoi Pierre Butty, également socialiste, veut-il demander le huis clos? «Je l'expliquerai en détail aux élus au moment d'aborder ce sujet. Globalement, la question se pose de savoir si le secret de fonction est suffisamment respecté.» Certains estiment en effet que les droits de la personnalité de certaines personnes pourraient être atteints. «Trop de gens sont cités, cela dérange le PS. Et la Coges ne va-t-elle pas au-delà de son mandat?» souffle un élu.

Dans d'autres partis, le ton est très différent: «Ce ne serait rien de moins que de la censure!» «La Constitution vaudoise veut la transparence, souligne Gilles Perfetta (Décroissance-Alternatives), président de la Coges. Le huis clos

me semble injustifié, car il n'y a pas, selon moi, d'intérêts privés prépondérants. Face à la confiance mise par les électeurs dans les élus, ce serait leur transmettre un message négatif si le huis clos était voté.»

Le cas est très rare. «Je n'ai pas refait l'historique, mais il n'y a en tout cas pas eu de huis clos ces douze dernières années», constate Pierre Butty. D'autres solutions émergeront-elles, comme le retrait de certains passages? Les élus se prononceront ce jeudi. Pour l'heure, le rapport litigieux est toujours en ligne. «Il n'est pas exclu qu'il soit retiré du site Internet de la Ville. J'attends encore des réponses d'avis de droit que j'ai sollicités», annonce Pierre Butty. **Stéphanie Arboit**